

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

Juillet-août 2003

157



L'ACTUALITÉ

Décentralisation : quelle place pour la commune ?

Les maires sont inquiets : ils redoutent d'être les laissés pour compte de la nouvelle étape de décentralisation.

Daniel Hoeffel, président de l'AMF, tient à affirmer la place de la commune et son prolongement naturel l'intercommunalité.

Afin de répondre à leurs interrogations, l'AMF a organisé en juin une réunion-débat entre les présidents d'associations départementales, les présidents de communautés et deux invités : Eric Freysselinard, directeur adjoint du cabinet de Patrick Devedjian, ministre délégué aux Libertés locales, et Dominique Bur, directeur de la Direction générale des collectivités locales.

Les grands axes de la réforme

Face au report de l'examen de l'avant-projet de loi de décentralisation, Eric Freysselinard a justifié ce retard par les modifications apportées au texte, après discussions avec les syndicats enseignants, tout en rappelant que *"l'ensemble de la réforme de la décentralisation serait achevée d'ici à la fin de l'année 2003"*.

Souhaitant éviter l'erreur de 1982, Jean-Pierre Fourcade, sénateur-maire de Boulogne-Billancourt, a préconisé que la future loi organique sur l'autonomie financière soit votée avant la prochaine loi de finance. Il a également rappelé qu'il faudrait associer au mécanisme de subsidiarité un mécanisme de transfert financiers, lesquels devront aussi s'accompagner d'un transfert de personnel.

Ces requêtes constituent, selon Dominique Bur, la *"préoccupation du gouvernement"* et *"une obligation constitutionnelle"*.

Cependant, les élus redoutent de ne plus être au cœur de cette réforme qui redéfinira les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Sans nier cette réorganisation du territoire, celui-ci s'est voulu rassurant : *"La commune est le maillage fondamental de notre pays"*.

Les réserves

Malgré ces propos, André Laignel, secrétaire général de l'AMF, a déclaré *"rester un peu sur sa faim"*. En effet, certains domaines de compétences demeurent flous, notamment *"le volet sur les transferts des ports et des aéroports qui n'apporte aucune innovation"* et celui *"des écoles de musiques où il y a même un recul avec la tutelle des départements"*. Pour sa part, c'est le caractère trop général du principe de subsidiarité, tel qu'il est évoqué dans la Constitution, qui pose problème, car il ne traite pas de son application concrète. Aussi a-t-il demandé s'*"il ne faudrait pas [mieux] une application pure et simple du principe en cherchant à savoir quelle collectivité est la mieux placée pour agir ?"*

Enfin Philippe Laurent, président de la Commission des finances de l'AMF, a conclu sur les attentes des maires, qui portent essentiellement sur la fiscalité, les normes et la fonction publique territoriale.

Éditorial

Développement rural et politique de la ville



L'AMF a organisé à l'Assemblée nationale une réunion-débat avec le ministre de l'Agriculture. Il a présenté aux élus le projet de loi sur le développement des territoires ruraux.

Avec plus de 32 000 communes rurales de moins de 2 000 habitants, l'espace rural représente un enjeu majeur dans l'aménagement du territoire. La commune rurale qui en est le pivot doit donc tenir toute sa place dans le projet de loi sur la décentralisation.

L'AMF souhaite développer le débat sur les perspectives d'avenir des communes rurales à l'occasion de réunions organisées avec le concours des associations départementales.

Quant au projet de loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine élaboré par Jean-Louis Borloo, ministre de la Ville, il fixe un certain nombre d'objectifs en matière d'amélioration du cadre de vie à travers l'habitat et le réaménagement urbain de quartier.

Ce programme s'appuie notamment sur la création de l'Agence nationale de rénovation urbaine qui participera au financement de projets de restructuration et de développement de quartiers présentés par les élus locaux. Dans ce cadre, les maires verront leur pouvoir d'intervention renforcé en matière de traitement des copropriétés à l'abandon et des immeubles collectifs très dégradés.

Ainsi, qu'il s'agisse du développement rural ou de la politique de la ville, l'AMF poursuivra et intensifiera sa mission d'information et de soutien permettant aux communes d'être au cœur des dispositifs mis en place pour concrétiser un meilleur équilibre de notre territoire.

Daniel Hoeffel

Brèves

Maire/hôpital

"Faut-il maintenir la présidence de droit des maires dans les conseils d'administration des hôpitaux ?" Interrogé sur cette question par Jean-François Mattéi, ministre de la



Santé, lors d'une rencontre le 19 juin dernier, Daniel Hoefel a fait part de l'attachement des maires à cette présidence qui traduit l'importance accordée par la population à cet établissement, souvent premier employeur de la ville. Cette question reste posée, notamment, pour les hôpitaux locaux, les hôpitaux généraux et les centres hospitaliers universitaires.

Votre avis nous est précieux : merci de contacter Mme Serres-Comboureu au 01 44 18 13 83.

Fonction publique territoriale

Le 18 juin dernier, Daniel Hoefel et Françoise Descamps-Crosnier, présidente du groupe de travail Fonction publique territoriale, ont exposé devant le groupe du Sénat les propositions de l'Association pour améliorer et moderniser la gestion des agents territoriaux. Ils ont d'abord brossé un tableau des principales préconisations en matière de statut et de gestion des ressources humaines puis ont présenté les orientations du débat au sein de l'AMF s'agissant des institutions statutaires et de la représentation collective des employeurs territoriaux.

Les élus rencontrent Hervé Gaymard

L'AMF, souhaitant rappeler que la commune est le socle de la structure territoriale française, a organisé une réunion élargie de sa commission des communes et territoires ruraux, en présence de Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, de la pêche et des affaires rurales – qui a présenté, devant plus d'une centaine d'élus, son avant-projet de loi d'orientation en faveur du monde rural.

Le président de l'AMF a insisté auprès du ministre sur la nécessité d'une politique de présence active des services publics en milieu rural et d'une véritable politique de rénovation du bâti en zone rurale, ainsi que sur l'importance d'un équilibre entre le niveau communal et intercommunal, de manière à ce que la commune demeure l'échelon de proximité et que sa "substance" ne se trouve pas absorbée au niveau intercommunal.

Par ailleurs, Jean-Claude Frécon, président de la Commission des communes et territoires ruraux de l'AMF, a rappelé les principales questions posées par les

maires en vue de cette réunion et notamment sur : le développement économique des zones rurales et le rôle joué par les maires ; l'aménagement du territoire et les fonds structurels ; les services publics.

Calendrier

Lors de son intervention, Hervé Gaymard a annoncé que l'avant-projet de loi sera envoyé à toutes les associations d'élus, mi-juillet, avant transmission au Conseil d'Etat. Le projet sera ensuite présenté le 27 août en Conseil des ministres. Le ministre précise également qu'une large concertation a été entreprise avec toutes les associations d'élus.

Orientations

Il a ensuite présenté les grandes orientations du projet de loi (relations des territoires ruraux avec la politique agricole commune ; mesures en faveur du monde rural ; questions foncières...), avant de répondre à une série de questions des élus. Les thèmes de ces interrogations ont surtout porté sur : la préservation des zones périur-

AMF-RÉSEAU

Prochaines assemblées générales des associations départementales de maires

■ 27 septembre : Saône-et-Loire ■ 28 septembre : Eure ■ 3 octobre : Seine-et-Marne ■ 4 octobre : Oise ; Pas-de-Calais ■ 11 octobre : Isère ; Mayenne ; Meurthe-et-Moselle ■ 17 octobre : Ile-et-Vilaine ■ 18 octobre : Charente ; Haute-Garonne ; Loire-Atlantique ; Morbihan ; Pyrénées-Orientales ■ 25 octobre : Côtes d'Armor ; Charente-Maritime ■ 27 octobre : Calvados.

baines ; l'installation des jeunes agriculteurs ; les problèmes des retraites ; le renforcement du rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ; les contrats d'agriculture et leurs critères d'éligibilité ; l'avenir des services publics en zone rurale ; l'avenir de la politique régionale européenne.

Cette réunion-débat a permis aux membres de la commission et aux représentants des associations d'élus, réunis au sein du Groupe Monde rural, d'exprimer au gouvernement leurs inquiétudes sur l'avenir du monde rural. Hervé Gaymard a d'ailleurs conclu que "ce projet pour la société rurale n'est pas un monument irremplaçable mais susceptible d'adaptation périodique".

Nouveau : téléphonie mobile

Pour mémoire, deux phases, dont les modalités sont actuellement discutées, sont prévues pour la mise en œuvre du programme d'extension de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile. Compte tenu des engagements du ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire sur l'utilisation, pour les deux phases, des 44 millions d'euros affectés par l'Etat à ce dispositif, sur le traitement équitable des communes concernées, sur la promesse de mobilisation des fonds européens, le Bureau de

l'AMF, du 12 juin 2003, a donné son accord à la signature d'une convention avec l'Etat et ce, afin



de ne pas bloquer la mise en œuvre de la phase I.

Ladite convention fera état d'un avenant pour la phase II reprenant les principes énoncés ci-

dessus. Cet avenant sera négocié avant la fin de l'année 2003.

L'AMF a également sollicité le soutien du ministre sur l'éligibilité au Fonds de compensation de la TVA des travaux qui seront engagés par les

collectivités locales et a préparé, en ce sens, un amendement.

Les partenariats de l'AMF

Rentrée des classes. Handicap International propose, pour la prochaine rentrée scolaire, le "Kit plio", destiné à couvrir les manuels scolaires des écoliers. Pour chaque "Kit Plio" vendu, 1 euro est reversé à Handicap International pour aider les enfants handicapés de France et d'ailleurs.

Renseignements : 04 72 76 56 57.

Opération Brikkado. L'UNICEF organise l'opération Brikkado qui consiste à faire collecter des emballages de type "brique" par les élèves des classes primaires, afin de les recycler en papier cadeau UNICEF. Il sera ensuite



vendu pour permettre le financement de campagnes de vaccination pour les enfants démunis.

Renseignements: 01 56 69 75 11.

Forums de la mutualité territoriale. À l'occasion du 20^e anniversaire du statut de la fonction publique, la Mutuelle nationale territoriale et la Mutuelle nationale des fonctionnaires territoriaux organisent une série de forums de novembre 2003 à octobre 2004.

Renseignements : 01 41 93 49 93.

1^{res} Assises nationales "Concertation et débat public". L'association Décentralisation & Initiatives Locales, organise, le 23 octobre 2003, les Assises de la concertation autour de la ques-

tion : "Pourquoi et comment faire participer les citoyens aux décisions publiques locales ?"

Renseignements : 01 46 94 94 00.

La 24^e Université d'été de la communication qui se tiendra du 25 au 29 août à Hourtin, en Gironde, invite les Maires de France à venir participer aux débats développés autour du thème « Identités », sur une journée de leur choix au cours de la semaine. Leur présence contribuera à enrichir les échanges, notamment autour des questions relatives aux identités territoriales, citoyennes et culturelles. *Inscriptions gratuites sur : <http://uec2003amf.teamresa.info>. Programme disponible sur : www.crepac.com*

Hélios : l'agenda

Le programme Hélios s'appuie sur un nouveau protocole d'échanges standard (PES) destiné à la transmission des données informatiques entre l'ordonnateur et le comptable. Le déploiement progressif de ce dernier, dans les postes comptables, débutera à compter de janvier 2005.

En 2004, une phase d'expérimentation précédera cette gé-

néralisation afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Au final, les trésoreries acceptent encore les protocoles dans leurs dernières versions enrichies au 1^{er} janvier 2003 (HMANDAT version 98, INDIGO dépense version euro et MAIDEP version euro). Néanmoins, elles ne seront pas en mesure de rendre les services offerts par Hélios. Pour cela, il sera nécessaire que la collectivité évolue vers le PES.

Les prestataires informatiques doivent offrir aux collectivités les deux produits (protocoles enrichis et PES) afin de leur laisser toute latitude dans le choix de l'échange de données avec le comptable. Ils ne doivent en aucun cas inciter les collectivités à un passage anticipé au PES, car les trésoreries, en dehors de sites pilotes, ne seront pas en mesure de lire la transmission des données avant la fin de la généralisation d'Hélios.

Sur l'agenda du président

12 JUIN 2003 ● Rencontre du Bureau de l'AMF avec Patrick DEVEDJIAN. **18 JUIN** ● Rencontre avec Marcel MARESCHAUX de la mission mobilité FRANCE Télécom. **19 JUIN** ● Rencontre avec Jean-François MATTEI, ministre de la Santé, de la famille et des personnes handicapées. Rencontre avec M. PELLETIER, de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat. Rencontre avec M. BERNARD, directeur général de l'ANPE **20 JUIN** ● Participation au forum européen à Strasbourg : "Europe et coopération transfrontalière". **25 JUIN** ● Rencontre avec Jean BESSON, député du Rhône, chargé de mission au ministère de l'Industrie. **26 JUIN** ● Lancement de la nouvelle campagne Vacances Propres à l'AMF **28 JUIN** ● Participation à l'assemblée générale des maires du Cher **1^{er} JUILLET** ● Participation à la remise des Mariannes D'or. Participation au colloque "Intercommunalité et TPU : comment évaluer les charges transférées ?" **3 JUILLET** ● Ouverture du colloque "Maires et entreprises, partenaires pour la ville", au Sénat **5 JUILLET** ● Participation à l'Assemblée générale des maires de la Manche à Coutances **8 JUILLET** ● Rencontre avec Hervé GAYMARD, ministre de l'Agriculture, sur l'avant-projet de loi du développement rural **10 JUILLET** ● Bureau de l'AMF **15 JUILLET** ● Signature de la convention téléphonie mobile avec Jean-Paul DELEVOYE, ministre de la Fonction publique. **17 JUILLET** ● Rencontre avec Jean KASPAR, président de France Qualité Publique.

Brèves

Maires-procureurs

Un groupe de travail réunissant maires et procureurs a été installé par le ministère de la Justice. Composé de six maires (*) et de six magistrats, ce groupe doit faire des propositions pour la réalisation d'un guide des bonnes pratiques.

(*) Jean-Pierre Balduyck, maire de Tourcoing (59), Marie-Louise Fort, maire de Sens (89), Charles Gautier, sénateur-maire de Saint-Herblain (44), Gérard Hamel, député-maire de Dreux (28), André Laignel, maire d'Issoudun (36), Yves Leblanc, maire de Méru (60).

Banque de France

Le gouvernement a transmis à l'AMF le contrat de service public, signé avec la Banque de France. Trois points, figurant explicitement à ce contrat, dépendent aux exigences de l'AMF :

- la Banque de France devra s'engager sur les services rendus aux usagers, aux collectivités, mais également au titre du suivi de l'économie des territoires et bassins d'emploi.
- en cas de fermeture d'une succursale, les bâtiments seront proposés aux collectivités concernées et une discussion sera ouverte sur la base de la valeur du bien estimé par les Domaines,
- une commission de suivi, à laquelle participeront les élus locaux, est mise en place.

Carnet

- . Commission des comptes, de l'économie et de l'environnement (CCEE) : Camille Durand, maire de Saint-Jean-de-Boiseau – 44.
- . Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) : Dominique Gillot, maire d'Éragny-sur-Oise – 95 (titulaire) ; Yves Bur, maire de Lingosheim – 67 (suppléant)

« Fonds structurels »

En présence de sa présidente, Nicole Feidt, maire de Toul, et de son rapporteur, Jean Delaneau, président de l'Association des maires d'Indre-et-Loire, le groupe de travail a tenu sa première réunion le 19 juin.

La réunion a d'abord porté sur la situation actuelle qui se caractérise toujours, malgré les mesures de simplification mises en œuvre par le gouvernement, par une insuffisante information des maires sur l'éligibilité de leurs projets, par une mobilisation parfois faible des services des SGAR dans l'aide à la constitution des dossiers, enfin par le recours encore trop fréquent aux conventions. S'agissant des premières réflexions de la Commission européenne sur le maintien des fonds structurels,

après 2006, dans les régions hors objectif 1, les participants ont marqué leur accord sur la suppression des zonages, la liberté laissée aux régions de privilégier dans un cadre communautaire souple les territoires et les thèmes de leur choix.

Toutefois, le groupe de travail s'est interrogé sur la distinction opérée à ce jour par la Commission entre zones rurales et zones de montagne. Enfin, conscient que la future politique régionale ne pourra plus soutenir des micro-projets, le groupe de travail estime néanmoins que les fonds structurels pourraient encore utilement soutenir des projets intercommunaux sur les thèmes envisagés par la Commission : développement durable, société de l'information.

Convention européenne

Ouvert par Daniel Hoefel, à Strasbourg, ce forum était consacré aux travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe, et particulièrement à la place de la coopération transfrontalière. L'Europe est indissociable de la vie communale car environ 70 % de la législation européenne est mise en œuvre au niveau des collectivités territoriales. Daniel Hoeffel a insisté sur la reconnaissance de la cohésion territoriale au niveau européen, et sur la reconnaissance de l'autonomie locale dans le projet constitutionnel. Fabienne Keller, maire de Strasbourg a insisté sur la place de Strasbourg en tant que capitale européenne et en tant que ville pratiquant la coopération transfrontalière. Hubert Haenel, membre de la Convention a insisté sur le fait

que c'est aux frontières que se construit l'Europe. À l'instar de Marie-Hélène Gillig, députée européenne, il a appelé à renforcer cette coopération. La discussion a porté sur des projets concrets de coopération transfrontalière, les intervenants faisant part de leurs différentes expériences. Philippe Maitreau, adjoint au maire de Mulhouse, a appelé à donner plus de place aux territoires dans la construction européenne. Christian Pierret, maire de Saint-Dié, représentant l'Association française du Conseil des communes et régions d'Europe, a conclu cette table ronde en rappelant l'impact européen sur les collectivités territoriales et sur les avantages de la coopération transfrontalière pour les collectivités territoriales.

Contact : 01 44 18 14 31.

International

Délégations étrangères



L'AMF a reçu dans ses locaux une délégation de hauts fonctionnaires latino-américains et une délégation de maires slovènes

Conférence en Inde

À l'invitation de la Banque mondiale, l'AMF a participé à un séminaire, co-organisé avec l'IULA (International Union of Local Authorities) à New Delhi. Des représentants des collectivités territoriales indiennes et des représentants d'associations

nationales d'élus (Allemagne, Canada, Grande-Bretagne, France, Indonésie, Malaisie, Népal...) se sont donc retrouvés afin de discuter de la création d'une association représentative et généraliste indienne. La constitution indienne fait

une distinction entre les autorités locales rurales et urbaines. Les amendements constitutionnel 73 et 74 de 1992 ont été à la base de la mise en place de l'auto-administration et de l'autonomie locale qui institue une vraie décentralisation en Inde. Le contexte indien est marqué par l'existence distincte de deux assemblées nationales, de 25 assemblées au niveau des Etats, des assemblées de Delhi et de Pondicherry, mais surtout de plus de 270000 collectivités territoriales - dont plus de 250000 communes rurales et environ 1700 villes. Sur une population totale de plus d'un milliard, il y a 3 millions d'élus, tous les cinq ans. 73 % de la population vit en milieu

rural et environ 27 % en milieu urbain. La conférence a permis de confronter les avantages et les apports de la création d'une association des communes en Inde. À la fin de cette conférence, qui était également marquée par des rencontres sur le terrain, les représentants indiens ont décidé de mettre en place une commission ad hoc pour rédiger des statuts et de préparer la mise en place d'une association. Le représentant de l'AMF a également rencontré Dominique Girard, l'Ambassadeur de France et les services de l'Ambassade pour aborder des dossiers de coopération décentralisée.

Pour plus d'informations :
01 44 18 14 31.

Avant-projet de loi de décentralisation

Principales dispositions financières

Dans le cadre du titre 9 de l'avant-projet de loi de décentralisation portant sur l'intercommunalité, un chapitre est réservé aux dispositions financières des communautés.

Les modifications envisagées portent essentiellement sur le calcul de l'attribution de compensation, les critères de répartition de la dotation de solidarité et la faculté pour les communautés comme pour les communes membres de verser des fonds de concours entre elles.

S'agissant de la détermination de l'attribution de compensation versée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) levant la taxe professionnelle unique (TPU), le calcul des dépenses liées à un équipement transféré serait réalisé sur la base d'un coût moyen annuel intégrant le coût de réalisation de l'équipement, des charges financières et des dépenses d'entretien et de renouvellement. En cas d'accroissement des bases de taxe professionnelle, le conseil communautaire pourrait à l'unanimité décider d'augmenter le montant de cette attribution dans la même proportion. Enfin, le conseil statuant à l'unanimité pourrait fixer librement le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision, dans le respect du principe de neutralité budgétaire commune/EPCI. La dotation de solidarité, dont peuvent bénéficier les communes membres et les EPCI limitrophes, serait répartie pour plus de la moitié de

son montant en fonction de l'importance de la population, du potentiel fiscal par habitant et de l'importance des charges de ses membres.

On retiendra, en outre, que des fonds de concours pourront être versés réciproquement entre les communautés et leurs communes membres pour financer la réalisation d'un équipement communal ou communautaire, après accord du conseil à la majorité simple. Ainsi et à titre exceptionnel, les communautés comme les communes membres pourront être bénéficiaires de fonds de concours. Ces participations ne pourront toutefois intervenir qu'en complément d'un financement assuré majoritairement par le bénéficiaire.

Les modifications des règles d'évaluation du coût des compétences transférées vont dans le sens souhaité par l'AMF. Toutefois, l'AMF est plus réservée sur la liberté laissée au conseil communautaire de modifier les règles de calcul de l'attribution de compensation et la faculté pour ce dernier de la majorer en cas d'augmentation des bases de taxe professionnelle. Préférant un renforcement de la dotation de solidarité, dont les critères doivent être définis librement par les élus, l'AMF souhaite qu'elle ne soit pas totalement prise en compte dans le coefficient d'intégration fiscale.

Colloque AMF

Consacré à l'évaluation des charges lors des transferts de compétences à une communauté levant la taxe professionnelle unique et à la détermination de l'attribution de compensation de taxe professionnelle qui en découle, le colloque organisé par l'Association des Maires de France a rassemblé le 1er juillet dernier, au Sénat, plus de 200 maires et présidents de communautés. Au cœur de l'actualité législative, les débats ont essentiellement porté sur la pérennité de la dotation de compensation et la nécessité de garantir les ressources communautaires et communales. Les actes du colloque seront publiés en septembre dans le « PLI » et disponibles sur www.amf.asso.fr

Ouverture d'un nouveau site internet « EPCI »

L'Association des maires de France, forte de ses 935 présidents et présidentes de communauté adhérents à ce jour, met en ligne un site Internet spécifiquement dédié aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Vous y trouverez notamment des questions-réponses et des documents relatifs aux aspects institutionnels, financiers et fiscaux de la coopération intercommunale, mais aussi l'actualité législative et réglementaire de l'intercommunalité ainsi que des expériences de communautés.

En outre, le détail du calcul de la dotation d'intercommunalité de votre communauté vous y est proposé.

Site :
<http://www.amf.asso.fr/epci/>

www.dexia-clf.fr

LE SITE DES ACTEURS LOCAUX

Sur ce site dédié au développement local, Dexia Crédit Local met à votre disposition de nombreux outils d'information, d'analyse et de simulation financière.

- Marchés financiers : alerte sur les taux avec Alto, analyses ;
- Opérations en ligne : gestion en ligne de votre ouverture de crédit et de votre prêt revolving CLTR ;
- Le monde local : actualités, notes de conjoncture, Mémento guide *Ressources des collectivités locales*, dossiers thématiques, espaces personnalisés.

À consulter tous les jours :

Maire Info, le quotidien d'information en ligne réalisé en partenariat avec l'AMF



Le banquier du développement local

Pour vous abonner, contactez votre correspondant à Dexia Crédit Local
(prenom.nom@clf-dexia.com)

Responsabilité



Responsabilité pénale - Maire - Bal public - Homicide involontaire

(Décision du tribunal correctionnel de Perpignan – 26/02/2001)

Dans la nuit du 15 janvier 1998, un enfant de 12 ans, décédait et deux autres personnes étaient blessées par électrocution sur les lieux d'un bal disco avec « soirée mousse », organisé par le comité des fêtes de Maury (66).

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, le comité des fêtes de Maury par l'intermédiaire de l'agence Gascogne Spectacles, engageait, par contrat du 5 janvier 1998, pour assurer la musique et l'éclairage l'entreprise mondo Dingo, dirigée par M. R. épouse G. pour assurer l'attraction « Bain Mousse Géant », D. et enfin pour l'animation R. G. époux de M. R. qui se chargeait également d'installer sur la scène

le matériel de sonorisation et d'effectuer les branchements électriques. Il est reproché au maire de la commune de Maury de n'avoir pas fait procéder à la vérification des installations électriques et de n'avoir pas pris, ainsi, les mesures permettant d'éviter le dommage dont il est considéré comme un auteur indirect. Il n'est pas démontré en l'espèce, que J. V. en sa qualité de maire, ait violé, de façon manifestement délictueuse, l'obligation à lui imposée par l'article 53 du décret 88-1056 du 14 novembre 1988, de faire procéder, lors de leur mise en service et à chaque remontage, par une personne qualifiée, à la vérification du coffret installé sur le podium, et de son branchement au réseau, dans la mesure où l'intéressé affirme et ce, de manière tout à fait crédible, qu'il ignorait l'existence de ce texte. Toutefois il appartient au maire d'une commune qui organise des manifestations publiques desti-

nées à augmenter son attrait, mais susceptibles de receler des dangers pour la vie ou la santé des participants, à l'occasion notamment de l'emploi de matériel électrique de forte puissance à proximité d'un milieu humide tel un « bain mousse géant », de s'enquérir des règles de sécurité applicables et de veiller à leur respect, cette mission entrant dans les devoirs les plus élémentaires résultant du mandat dont le maire est investi. En l'occurrence, le premier élu ne s'est pas enquis, ni des compétences de l'installateur du matériel, ni des règles de sécurité à mettre en œuvre, à lui imposées par l'article 8 du décret du 14 novembre 1988. Dès lors, en s'abstenant de faire procéder à une quelconque vérification de l'installation électrique, voire même de se préoccuper de la conformité de cette installation aux normes de sécurité, le maire a commis une faute caractérisée, mettant en œuvre sa responsabilité pénale.

infos pratiques

Pouvoirs de police

Au cœur de la période estivale, il a paru utile de rappeler certains principes jurisprudentiels relatifs aux pouvoirs de police du maire les plus utilisés :

- En matière d'usage de pétards et de pièces d'artifices, le maire doit veiller à la tranquillité et à la sécurité des personnes, sans toutefois pouvoir porter une atteinte excessive à la liberté du commerce et de l'industrie (*Conseil d'Etat 23 Avril 1997, SA Pyragric n° 164956*).
- Le maire peut interdire pour les mêmes motifs de police (et notamment s'il y a danger) la vente et le colportage de denrées de bouche sur les plages de la commune (*CE 21 février 1986, Cne d'Agde, n° 58124*).

- De manière préventive, le maire doit veiller à assurer la sécurité des campeurs, par exemple contre les inondations (*CAA Lyon 13 Mai 1997, n° 94LY00923 et s.*), le principe étant également valable pour les incendies de forêt.
- Si le maire ne prend pas les mesures pour mettre fin, en dépit de plusieurs plaintes, à divers troubles sonores liés à l'utilisation abusive de la salle des fêtes, il engage la responsabilité de la commune (*CAA Bordeaux, n° 96BX01328 et s.*).
- Enfin, la responsabilité du premier élu peut également être engagée sur le plan pénal en cas de faute « caractérisée » ayant exposé autrui à un danger grave, en l'espèce le décès par électrocution de spectateurs d'une attraction de « bain mousse géant » (*TC Perpignan 26 février 2001, confirmé en appel*).

MAIRES DE FRANCE 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : François Leonelli - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : CPI - 86, rue du Colonel Fabien 94230 Cachan - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 157. N° de **commission paritaire** : 58714.

Crédits photographiques :
p. 1, 2, 4 © Fonds AMF ;
p. 2 © Pierre Rousseau ;
p. 3 © Handicap International.

Agenda

5 septembre 2003

. Groupe de travail "Service Public"

10 septembre 2003

. Groupe de travail "Politique régionale"

11 septembre 2003

. Commission Europe

16 septembre 2003

. Groupe de travail International de l'AMF

18 septembre 2003

. Groupe de travail "Prévention spécialisée"

25 septembre 2003

. Commission Environnement et développement durable

20-23 octobre 2003

. Déplacement au Parlement européen à Strasbourg

18-20 novembre 2003

. 86^e Congrès des maires et présidents de communautés de France



Au sommaire du n° 156 de juillet-août 2003

- Actualité** : . Politique de la ville. « L'Union sacrée » pour les quartiers !
- . Décentralisation : quelle place et quel rôle pour les communes ?
- Interview** : Dominique Perben, garde des Sceaux, ministre de la Justice
- Intercommunalité** : Faire face aux crises économiques
- Dossier** : Ecoles et enfants « à part » : le rôle des communes
- Pratique** : Comment améliorer la sécurité dans les piscines